

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part I, D - Code ISIN : FR0012599660

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice Eonia capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur net de frais de gestion sur des périodes glissantes de six mois.

Ses principales sources de performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entre autre, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, de la pente des rendements proposés et des conclusions des comités internes.
- La sensibilité taux, issue, entre autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés "Investment Grade" par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences.

La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le FCP dans une volatilité annualisée inférieure à 0,50 %. Afin de respecter cette contrainte à 0,50 % un suivi du portefeuille ex-ante et ex-post sera effectué par le gérant et le Département des Risques.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou fonds d'investissement de droit français ou étranger.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques de taux, de crédit et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Afin de gérer la trésorerie, le fonds pourra effectuer des cessions et acquisitions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Distribution.

Durée de placement minimum recommandée : Minimum 6 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de paris), selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition aux risque de taux et de crédit.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	0,50 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	0,14 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10 % TTC au-delà de l'EONIA Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

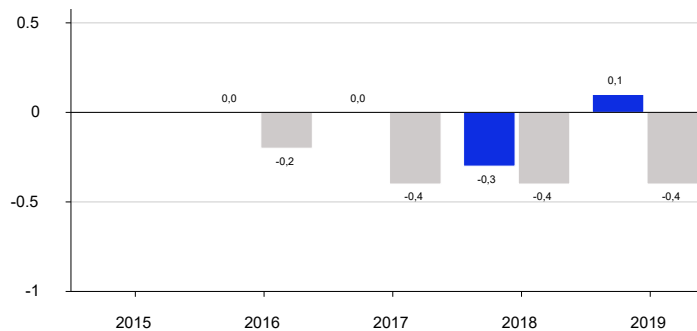
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

A compter du 18 janvier 2019 le fonds a changé de dénomination.

Date de création de l'OPCVM : 23 mars 2015.

Les performances ont été calculées en euro.



■ EONIA Capitalisé
■ GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND - ID

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français, cette part est réservée aux institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 février 2020.